

NOTE D'INFORMATION

ATLAS PREMIUM

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

8320  
PHOTO COPIE CERTIFIEE  
CONFORME A L'ORIGINAL  
20 JUL 2018  
CASABLANCA LE  
FIF Délégation  
Chef de Service  
Signe: Aomar TAIDI

Conformément aux dispositions de l'article 86 (ou 87) du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18064 en date du 25/06/2018.

Directeur  
Hichem ELALAMY



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT**, sise à **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100**, représentée par **Madame Nezha ALAOUI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

PHOTO COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL  
CASABLANCA LE  
Par Délégation  
Le Chef de Service

ATLAS-CAPITAL  
MANAGEMENT  
88, Rue El Marrakchi Q. Hippodrome  
20100 Casablanca  
Tél.. 05 22 23 76 02-Fax: 05 22 94 03

09 يونيو 2018  
Signé: Aomar TAIDI

Mustapha NAHJ  
ANFA

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL  
la Seul Signature a l'exclusion

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : ATLAS PREMIUM
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000035651
- Date et référence de l'agrément : 12/03/2018, GP18009
- Date de création : 20/12/1999
- Siège social : 88, Rue El MARRAKCHI – Quartier Hippodrome 20100
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01/01 au 31/12
- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Etablissement de gestion : ATLAS CAPITAL MANAGEMENT, sise à 88, Rue El MARRAKCHI – Quartier Hippodrome 20100, représentée par Madame Nezha ALAOUI.
- Etablissement dépositaire : CIH Bank, sise à 187, Avenue Hassan II, Casablanca, représentée par Monsieur Mustapha CHERFOUF en sa qualité de Responsable produits de placement.
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Nezha ALAOUI	0522 23 76 02
ATLAS CAPITAL BOURSE	Amine EL JIRARI	0522 23 76 02
ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT	Mohammed Hicham CHEBIHI HASSANI	0522 23 76 02
CIH BANK	Mustapha CHERFOUF	0522 47 90 00

- Commissaire aux comptes : HDID & ASSOCIES, représentée par Monsieur Mohamed HDID.

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions
- Indice de référence : Moroccan All Shares Index (MASI)
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières en recherchant l'appréciation à long terme du capital investi tout en privilégiant la maîtrise des risques.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP est investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors Titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

La COPIE CERTIFIEE ne cite  
 CONFORME A L'ORIGINAL  
 du contenu de la pièce.

Le FCP est exclusivement investi en :

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés;
  - Titres émis par l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ;
  - Titres de créance ;
  - Parts d'OPCVM « monétaire », « OCT », « OMLT », « Diversifié » et « Actions » ;
  - Placement monétaire (opérations de pension) ;
  - Produits bancaires (Bons de caisse, Dépôt à terme, etc.);
  - Prêts ou emprunts de titres selon la réglementation en vigueur ;
  - Tout autre produit autorisé pour cette classe d'OPCVM.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales, résidentes et non résidentes.

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 08/03/2000
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux des membres du réseau de commercialisation et publication hebdomadaire dans la presse économique.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
  - Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 10 h15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante ;
  - Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (Obtenu en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription ;
  - Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 10 h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante ;
  - Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 3% HT des montants souscrits dont 0,44%, au minimum, incompressible acquis au fonds.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 3% HT des montants rachetés dont 0,44%, au minimum, incompressible acquis au fonds.
  - Cas d'exonération :
    - Pour une souscription effectuée par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative ;
    - Pour un rachat effectué par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative ;
    - Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.
- Frais de gestion :
  - Au maximum 2% HT. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.

COPIE CERTIFIÉE  
 CONFORME À L'ORIGINAL  
 pour signature et apposition  
 du contenu de la pièce.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)
(3) Commission AMMC	0,02500% HT
(4) Dépositaire	0.04% HT
(5) Maroclear Commission de gestion du compte émission (Mensuel)	300 DH HT
(6) Maroclear Droit d'admission (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
(1) Frais de publication	10 000DH
(2) Commissaire aux comptes	20 000DH HT